

TENNIS de TABLE – UFOLEP 28
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES
2025/2026

RAPPEL DELAIS PRISE DE LICENCES POUR PARTICIPATION AUX COMPETITIONS DEP.REG.NALE :

« Article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP

.....

C – les délais : pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

a. 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale,

b. 30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative,

c. 30 jours pour les phases finales des sports collectifs. »

⇒ L'UFOLEP 28 et sa commission départementale Tennis de Table organisent pour la saison 2025-2026 un championnat départemental de tennis de table par équipes.

⇒ Ce Championnat est réservé aux licenciés UFOLEP masculins et féminins.

- Les équipes seront formées de 3 ou 4 joueurs masculins et/ou féminins de plus de 11 ans.
- Les rencontres se disputeront en 9 simples et 1 double. Les simples seront disputés par 3 joueurs, le 4^{ème} pouvant disputer le double. Ce 4^{ème} pourra aussi disputer un des 9 simples (adaptation de la Commission départementale).
- Le double sera situé au milieu de la rencontre.
- Les équipes seront réparties en poule unique.

⇒ Déroulement :

- Les rencontres se dérouleront en une phase unique avec matches aller simple + rencontres de classement.
- Le calendrier établi comporte des dates. Il est possible après accord des 2 équipes de déplacer une date ou d'inverser les rencontres si les disponibilités de salle ou des impératifs de déplacement le nécessitent.
- Si une rencontre ne peut pas se disputer, elle est reportée le prochain week-end libre. Ne pas décaler le calendrier.
- L'équipe inscrite en premier sera l'équipe recevante. Son dirigeant devra se mettre en rapport avec l'équipe visiteuse au moins 8 jours avant la rencontre pour confirmer le jour et l'heure de celle-ci. Avec accord des 2 responsables, une rencontre pourra être inversée.
- Après la rencontre, la feuille de match signée par les 2 capitaines sera envoyée, dans un délai de 8 jours, par l'équipe victorieuse au responsable de la commission par téléphone, par mail ou courrier postal.
- En cas de match nul, l'équipe recevante enverra la feuille. **Le numéro du match devra être porté sur la feuille.**
- Si la rencontre n'a pu se disputer aux dates prévues, les 2 équipes s'arrangeront pour trouver la meilleure solution pour maintenir la rencontre si possible.
- Si le responsable de l'équipe qui reçoit ne se manifeste pas pour trouver une date de match en cas de report de la 1^{ère} date, son équipe sera déclarée forfait.

⇒ Protocole sanitaire :

- Le club qui accueille est responsable du bon déroulement de la rencontre selon les consignes sanitaires en vigueur. (Fiche de présences, distanciation, gel, masques...)
- Pour les rencontres et stages départementaux, le comité reste partenaire si besoin et disponible via son délégué.